

Première Synthèses Informations

LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2005 : recul du nombre de demandeurs d'emploi avec ou sans activité réduite

Fin décembre 2005,
2 562 000 personnes
étaient inscrites à l'ANPE
en catégorie 1, 2 ou 3
sans activité réduite.
Ils sont 59 000 de moins
par rapport au troisième
trimestre (-2,2 %). Le recul
amorcé au deuxième trimestre
se poursuit ainsi sur un rythme
rapide, similaire à celui du
trimestre précédent : -2,4 %.

Après une hausse continue
sur les trois premiers
trimestres, le nombre de
demandeurs d'emploi
exerçant une activité réduite
diminue de 16 000
au dernier trimestre : -1,3 %.

Au quatrième trimestre 2005, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1, 2 ou 3 sans activité réduite décroît à nouveau fortement : -59 000 (graphique 1). Cette diminution est toutefois moins élevée qu'au troisième trimestre 2005 : -65 000.

Le nombre de chômeurs au sens du BIT suit une évolution similaire. Il recule de 51 000 entre septembre et décembre 2005, soit -1,9 %. À la fin de l'année, le taux de chômage s'établit à 9,6 % de la population active, en baisse de 0,2 point sur le trimestre (graphique 2).

**Le nombre de demandeurs
d'emploi sans activité réduite
recule dans toutes
les tranches d'âge**

Les jeunes sont les premiers à bénéficier du recul du chômage au cours du trimestre. Ils sont 2,9 % de moins que fin septembre (-12 000). La baisse est de 2,2 % pour les demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans

(-39 000) et de 1,9 % pour ceux de 50 ans ou plus (-8 000) (tableau 1).

**Les nouvelles inscriptions
à l'ANPE sont en recul**

Au quatrième trimestre 2005, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité réduite nouvellement inscrits à l'ANPE diminue à nouveau, de 4,4 %. Cette baisse est plus forte qu'au troisième trimestre (graphique 3).

Les entrées en catégorie 1 continuent de représenter l'essentiel des inscriptions (plus de 80%). Les entrées reculent pour les principaux motifs d'inscription, notamment les fins de CDD, les fins de mission d'intérim et les



licenciements. Le recul des licenciements économiques doit cependant être nuancé en raison de la poursuite de la montée en charge des conventions de reclassement personnalisé (CRP) (graphique 4). Les bénéficiaires d'une CRP sont en effet inscrits en catégorie 4 (personnes sans emploi mais non disponibles) pendant la durée de la convention qui peut durer au maximum huit mois. Au quatrième trimestre, les entrées en CRP ont été un peu plus nombreuses qu'au trimestre précédent : +18 000, après +12 000 au troisième trimestre.

Les sorties progressent encore

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité réduite sortis des listes de l'ANPE progresse de 1,8 % au quatrième trimestre 2005. Les sorties pour radiation administrative se maintiennent au niveau atteint à la mi-2002 mais ne progressent pas. En revanche, les sorties de liste des demandeurs d'emploi pour défaut d'actualisation dans les délais (sorties pour « absence au contrôle ») atteignent le niveau élevé de début 2004 (graphique 5). Elles augmentent encore, davantage qu'au trimestre précédent : +5,4 % contre +0,1 %. Depuis juin 2005, les demandeurs d'emploi qui n'ont pas spontanément

actualisé leur situation dans les premiers jours du mois ont en moyenne un peu moins de temps pour effectuer leur régularisation lorsqu'ils font l'objet d'une relance par l'Unédic. En décembre, ce délai a été particulièrement raccourci à la suite d'un incident technique ; les demandeurs d'emploi concernés se retrouvant alors en plus grand nombre exclus des listes pour absence au contrôle.

Les passages vers l'activité réduite baissent

Au quatrième trimestre 2005, 256 000 demandeurs d'emploi sans activité réduite se sont orientés vers l'exercice d'une activité réduite, soit -33 600 passages en moins par rapport au trimestre précédent. Les retours d'activité réduite restent en revanche quasi stables (graphique 7). Le solde des entrées-sorties en activité réduite baisse par conséquent de -34 800. Il reste cependant négatif et joue toujours à la baisse (-48 000) sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité.

qu'à la fin du troisième trimestre, soit 9 000 en équivalent-temps plein de moins sur la base de 152 heures par mois (graphique 8). En 2005, l'activité réduite des chômeurs se stabilise, après la forte hausse des deux années précédentes (graphique 9).

La baisse de l'activité réduite au quatrième trimestre 2005 conforte le constat d'une amélioration du marché du travail avec un meilleur retour à l'emploi des demandeurs d'emploi sans activité réduite. En effet, les passages en activité réduite contribuent moins qu'auparavant à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi sans activité réduite.

L'activité réduite baisse surtout pour les jeunes (-5,0 %) et, dans une moindre mesure, pour les actifs de 25 à 49 ans : -1,1 %. La part des demandeurs d'emploi en activité réduite des 50 ans ou plus poursuit sa progression tendancielle : +0,8 point ce trimestre (graphique 10).

Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite recule également

En décembre 2005, 1 180 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ont exercé une activité réduite. Ils sont 16 000 de moins

Olivier MONNERAYE
(Dares).

Tableau 1
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en fin de trimestre

| Données CVS | Niveau | Variations trimestrielles (en milliers) | | | | | | | | Variations annuelles (Glissement annuel en %) | |
|--|------------------|---|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|---|-------------|
| | 2005 | 2004 | | | | 2005 | | | | 2004 | 2005 |
| | T4 (en milliers) | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | | |
| Sans activité réduite * | 2 562 | -43 | 4 | 14 | 9 | 18 | -33 | -65 | -59 | -0,6 | -5,2 |
| Moins de 25 ans | 412 | -1 | 0 | 5 | 3 | 3 | -2 | -13 | -12 | 1,7 | -5,3 |
| 25 à 49 ans | 1 719 | -32 | 5 | 9 | 5 | 15 | -27 | -47 | -39 | -0,7 | -5,4 |
| 50 ans et plus | 430 | -10 | -1 | 0 | 1 | -1 | -5 | -6 | -8 | -2,2 | -4,3 |
| Avec activité réduite courte * | 507 | -14 | 29 | 4 | 13 | 8 | 2 | 10 | -4 | 6,9 | 3,3 |
| Moins de 25 ans | 76 | -2 | 5 | 0 | 2 | 1 | -5 | 3 | -4 | 8,3 | -5,7 |
| 25 à 49 ans | 341 | -11 | 18 | 2 | 8 | 4 | 6 | 5 | -2 | 5,7 | 4,2 |
| 50 ans et plus | 91 | -2 | 5 | 1 | 3 | 3 | 1 | 2 | 1 | 10,5 | 8,3 |
| Avec activité réduite longue * | 673 | 28 | 23 | 10 | 22 | -6 | 12 | 2 | -12 | 13,9 | -0,6 |
| Moins de 25 ans | 99 | 1 | 3 | 1 | 3 | -5 | 2 | 0 | -5 | 8,6 | -7,7 |
| 25 à 49 ans | 476 | 24 | 17 | 7 | 15 | -1 | 7 | 2 | -7 | 15,0 | 0,0 |
| 50 ans et plus | 98 | 3 | 3 | 2 | 4 | 0 | 3 | 0 | 1 | 14,8 | 4,7 |
| Volume de l'activité réduite ** | 720 | 25 | 21 | 21 | 26 | -11 | 23 | 3 | -9 | 15,0 | 0,8 |
| Chômage au sens du B.I.T. | 2 622 | -40 | 5 | 12 | 6 | 15 | -29 | -59 | -51 | 0,2 | -1,9 |
| Dispensés de Recherche d'Emploi | 405 | 1 | -1 | 6 | 2 | 2 | 2 | -3 | -1 | 2,0 | 0,1 |

* - « Sans activité réduite » : DEFM 1,2 ou 3 sans activité réduite. « Avec activité réduite courte » : DEFM 1,2 ou 3 avec activité réduite.
« Avec activité réduite longue » : DEFM 6, 7 ou 8. Voir encadré « Définitions ».

** - En équivalent-temps plein sur la base de 152 heures par mois.

Sources : Insee (BIT), ANPE - Dares (statistiques mensuelles du marché du travail), Unédic (DRE) - Calcul Dares pour une partie des CVS.

Tableau 2
Devenir des sortants des listes de l'ANPE

En pourcentage

| | 2004 | 2003 | 2004 | | | | 2005 | | | Moyenne sur les 4 derniers trimestres | Écart par rapport aux 4 trimestres antérieurs (en points) |
|--|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------------------------|---|
| | Moyenne annuelle brute 2004 (en milliers) | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | | |
| Part des reprises pour emploi | 217,2 | 47,7 | 46,2 | 47,4 | 45,6 | 46,8 | 48,3 | 46,0 | 48,0 | 47,3 | 0,5 |
| dont : reprises en CDI..... | 70,6 | 16,5 | 15,7 | 15,6 | 14,7 | 14,2 | 15,9 | 14,8 | 16,7 | 15,4 | 0,3 |
| reprises en CDD..... | 75,3 | 15,6 | 16,4 | 16 | 16,6 | 15,2 | 15,4 | 15,7 | 13,9 | 15,1 | -1 |
| reprises en intérim..... | 36,5 | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | 8,6 | 0,7 |
| autres | 34,8 | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | 8,2 | 0,6 |
| dont : reprises à temps complet..... | 172,1 | 38,3 | 36,2 | 38,6 | 36,5 | 36,1 | 37,7 | 36,9 | 38 | 37,1 | 0,3 |
| reprises à temps partiel..... | 45,1 | 9,5 | 9,9 | 8,7 | 9,2 | 10,8 | 10,6 | 9,1 | 10 | 10,1 | 0,4 |
| dont : plutôt satisfait (1) | 158 | 34,2 | 34 | 33,9 | 33,1 | 34,1 | 34,3 | 33,4 | 33,9 | 33,9 | 0,1 |
| plutôt non satisfait (1) | 61,5 | 13,5 | 12,1 | 13,5 | 12,5 | 12,8 | 14,1 | 12,6 | 14,1 | 13,4 | 0,6 |

ns : non significatif.

(1) : satisfaction par rapport à l'emploi trouvé.

Source : ANPE, Dares - Enquête « sortants ».

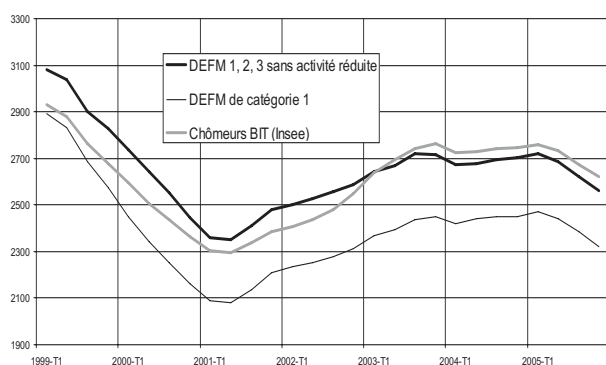
Tableau 3
Entrées en catégorie 4 ou 5

| | Juillet 2005 | Août 2005 | Septembre 2005 | T3 | Octobre 2005 | Novembre 2005 | Décembre 2005 | T4 |
|---|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre d'entrées en CRP (catégorie 4)..... | 4 379 | 3 970 | 3 841 | 12 190 | 5 500 | 6 195 | 6 415 | 18 110 |
| Nombre de demandeurs d'emploi classés en catégorie 5 suite à : | | | | | | | | |
| - une entrée en CIE..... | 4 262 | 4 740 | 8 090 | 17 092 | 7 540 | 10 185 | 4 212 | 21 937 |
| - une entrée en CAE..... | 6 144 | 6 677 | 14 328 | 27 149 | 14 518 | 23 942 | 15 982 | 54 442 |
| - une entrée en contrat d'avenir | 77 | 134 | 243 | 454 | 574 | 834 | 1 205 | 2 613 |
| - une création d'entreprise | 1 991 | 2 366 | 899 | 5 256 | 1 837 | 2 635 | 2 468 | 6 940 |
| Ensemble..... | 12 474 | 13 917 | 23 560 | 49 951 | 24 469 | 37 596 | 23 867 | 85 932 |

Source : ANPE , Dares - Statistiques mensuelles du marché du travail.

Graphique 1
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi

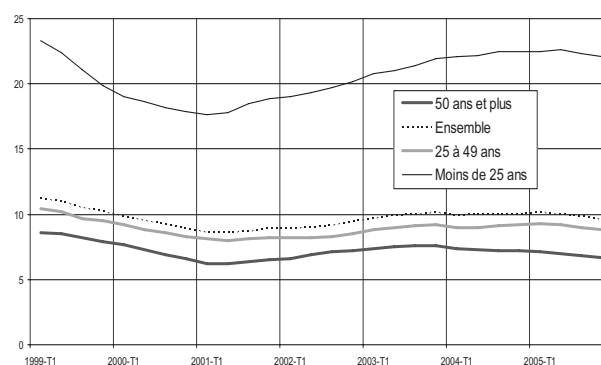
En milliers, CVS



Source : Insee.

Graphique 2
Taux de chômage par tranche d'âge

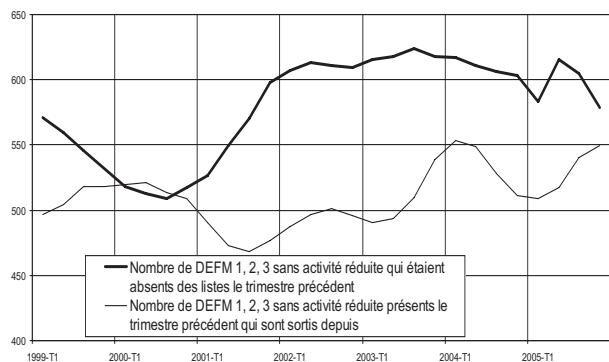
En pourcentage, CVS



Sources : Insee (BIT), ANPE - Dares (statistiques mensuelles du marché du travail).

Graphique 3
Les sorties et les inscriptions sur la liste,
d'un trimestre à l'autre

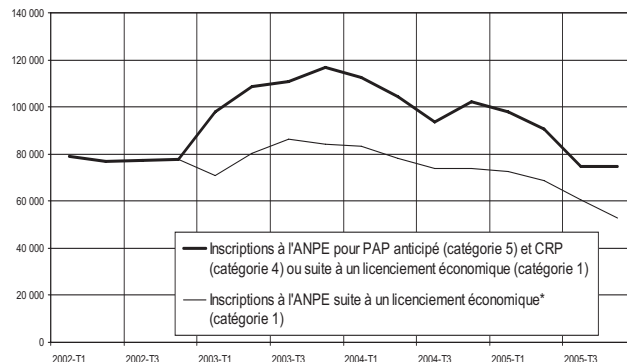
En milliers, CVS



Source : ANPE (échantillon au 12^{ème} du fichier historique des demandeurs d'emploi).

Graphique 4
Entrées à l'ANPE en catégories 1, 4 ou 5
pour les motifs fin de CRP, de PAP anticipé,
de convention de conversion ou de licenciements économiques

En milliers, CVS



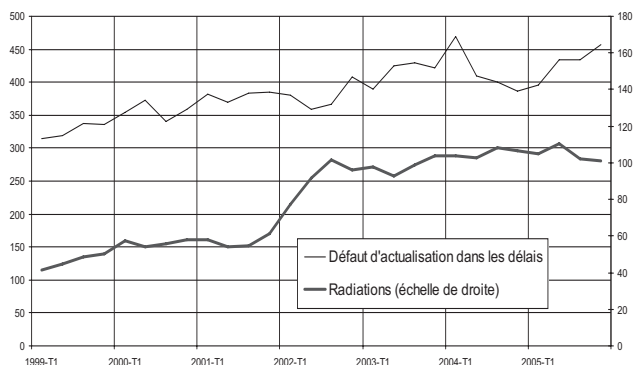
* Y compris les inscriptions en catégorie 1 en fin de CRP et de PAP anticipé.

Lecture : au quatrième trimestre 2005, le nombre d'inscriptions en catégorie 1 à l'ANPE suite à un licenciement économique (y compris fin de PAP anticipé ou CRP) a diminué de -7 500 par rapport au trimestre précédent pour atteindre 52 900. Cette évolution ne reflète pas directement l'évolution de la situation conjoncturelle : une entreprise connaissant des difficultés et sur le point de licencier des salariés pouvait leur proposer un PAP anticipé jusqu'en mai 2005 ou, depuis, une CRP. Dans ces cas, les demandeurs d'emploi sont inscrits respectivement en catégorie 5 et 4. Si l'on prend en compte à la fois les inscriptions suite à licenciement économique et les entrées en CRP (et en PAP anticipé), le quatrième trimestre 2005 est comparable au trimestre précédent.

Source : ANPE - Dares (statistiques mensuelles du marché du travail).

Graphique 5
Évolution du nombre de sortants pour défaut d'actualisation
(absence au contrôle) et pour radiations, DEFM de catégorie 1

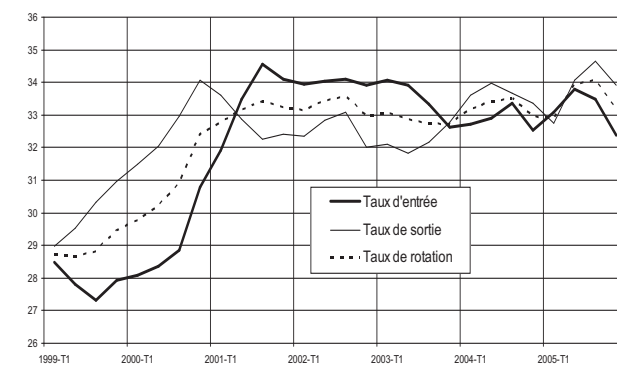
En milliers, CVS



Source : ANPE - Dares (statistiques mensuelles du marché du travail).

Graphique 6
Taux d'entrée, de sortie et de rotation
des demandeurs d'emploi sans activité réduite

En pourcentage, CVS

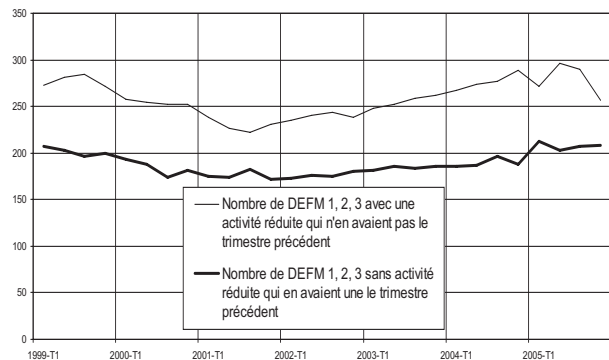


Lecture : le taux de sortie porte sur les sorties des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 ou 3 sans activité réduite vers une activité réduite, une formation, un emploi ou hors de la liste des demandeurs d'emploi. Le taux d'entrée porte sur les entrées en catégories 1, 2 ou 3 sans activité réduite de demandeurs d'emploi issus d'une de ces situations. Le taux de rotation est la moyenne du taux d'entrée et du taux de sortie.

Source : ANPE (échantillon au 12^{ème} du fichier historique des demandeurs d'emploi).

Graphique 7
Les allers et retours vers l'activité réduite

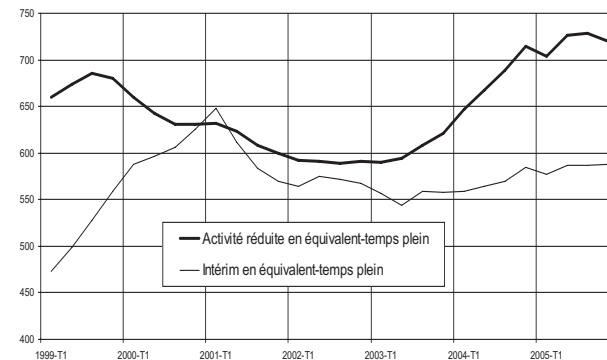
En milliers, CVS



Source : ANPE (échantillon au 12^{ème} du fichier historique des demandeurs d'emploi).

Graphique 8
Emplois occupés par les DEFM (« activité réduite »)
et dans l'intérim

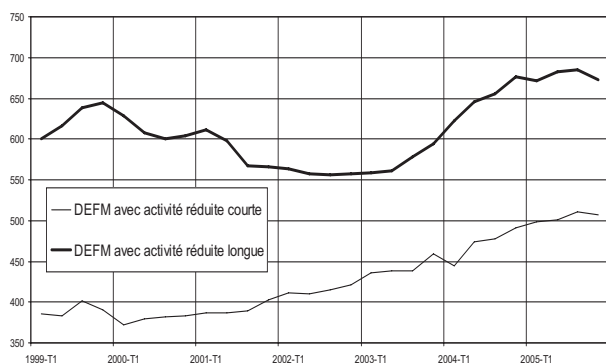
En millier d'emplois, en équivalent-temps plein, CVS



Sources : ANPE - Dares (statistiques mensuelles du marché du travail), Unédic - Insee (Interim).

Graphique 9
Pratique de l'activité réduite, selon la durée d'activité

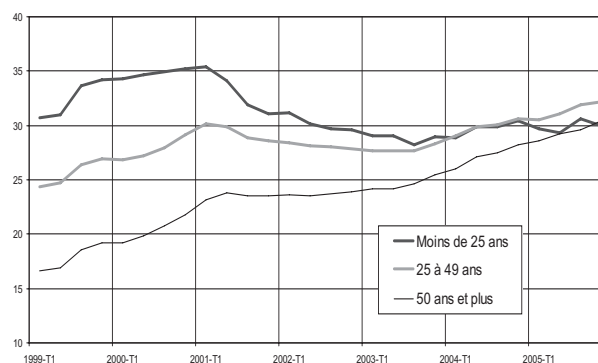
En milliers, CVS



Source : ANPE - Dares (statistiques mensuelles du marché du travail).

Graphique 10
Part des DEFM en activité réduite au sein de chaque tranche d'âge

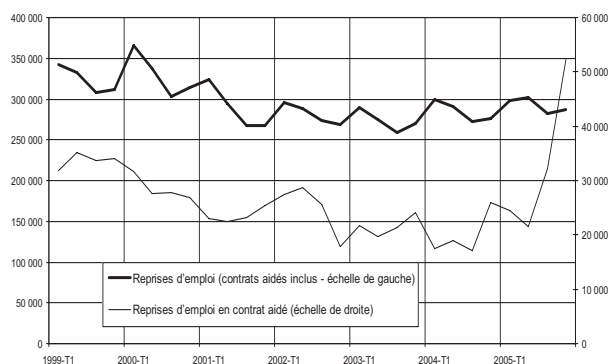
En pourcentage, CVS



Source : ANPE - Dares (statistiques mensuelles du marché du travail).

Graphique 11
Sorties de l'ANPE pour reprise d'emploi, selon le type de contrat

En milliers, CVS



Champ : Demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8.

Source : ANPE - Dares (statistiques mensuelles du marché du travail).

LES STATISTIQUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA MONTÉE EN CHARGE DES NOUVEAUX DISPOSITIFS D'EMPLOIS AIDÉS

En 2005, la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale a modifié les principaux dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi. Dans le secteur marchand, le contrat initiative emploi (CIE) a été remplacé, à partir du 1er mai 2005, par un nouveau CIE aux conditions d'éligibilité étendues. À la même date, les anciens contrats aidés du secteur non marchand, le contrat emploi solidarité (CES) et le contrat emploi consolidé (CEC) ont été remplacés par deux nouveaux contrats, le contrat d'avenir, pour les bénéficiaires de minima sociaux, et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les autres demandeurs d'emploi.

Les bénéficiaires de ces contrats aidés sont pour la plupart inscrits à l'ANPE. Lorsqu'ils accèdent à un tel dispositif et qu'ils sont repérés comme tels dans les listes de demandeurs d'emploi, ils sont alors classés parmi les demandeurs d'emploi non disponibles et inscrits en catégorie 5. Ils sont alors enregistrés comme sortants sous le motif « reprise d'emploi ».

La montée en charge de ces nouveaux dispositifs s'est concrétisée qu'au troisième trimestre 2005 avant d'accélérer nettement au dernier trimestre (cf. tableau 3).

Sur les deux derniers trimestres de l'année 2005, la hausse des reprises d'emploi en contrats aidés explique ainsi à elle seule la progression des reprises d'emploi enregistrées dans les statistiques du marché du travail (graphique 11). Fait notable ce trimestre, 24 % des offres enregistrées à l'ANPE concernent des emplois aidés, contre 17 % le trimestre précédent et 13 % au premier semestre de l'année 2005.

DÉFINITIONS

LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À L'ANPE SE RÉPARTISSENT EN HUIT CATÉGORIES

Les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, qui accomplissent des actes positifs de recherche d'emploi se répartissent entre les catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 en fonction :

- d'une part, du type de contrat qu'ils recherchent (CDI à temps complet pour les catégories 1 et 6, CDI à temps partiel pour les catégories 2 et 7, CDD ou emploi temporaire et saisonnier, pour les catégories 3 et 8) ;
- et, d'autre part, de la durée d'activité réduite pratiquée au cours du mois (entre 0 et 78 heures pour les catégories 1, 2 et 3 ; plus de 78 heures pour les catégories 6, 7 et 8).

Dans cette publication, on distingue les demandeurs d'emploi en fonction de la pratique de l'activité réduite, quel que soit le type de contrat recherché (les chiffres trimestriels portent sur la situation à la fin du dernier mois du trimestre). Ainsi :

- « Les demandeurs d'emploi sans activité réduite » désigne les demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 ou 3 qui n'ont exercé aucune activité réduite au cours du dernier mois du trimestre.
- « Les demandeurs d'emploi avec activité réduite courte » désigne les demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 ou 3 qui ont exercé une activité réduite de 78 heures ou moins au cours du dernier mois du trimestre.
- « Les demandeurs d'emploi avec activité réduite longue » désigne les demandeurs d'emploi de catégorie 6, 7 ou 8 qui ont donc exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du dernier mois du trimestre.

Les catégories 4 et 5 regroupent les personnes qui ne sont pas immédiatement disponibles pour occuper un emploi et qui ne sont pas tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. La catégorie 4 regroupe les personnes sans emploi mais non disponibles, notamment parce qu'elles sont en formation, mais aussi pour d'autres raisons, par exemple, pour maladie. La catégorie 5 regroupe des personnes pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi.

LES SOURCES

Les statistiques mensuelles du marché du travail désignent les statistiques publiées chaque mois par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et l'ANPE. Ces séries de référence portent sur les demandeurs d'emploi présents en fin de mois sur les listes de l'ANPE.

Le fichier historique des demandeurs d'emploi est constitué à partir des fichiers statistiques mensuels du marché du travail pour suivre de façon longitudinale les trajectoires des demandeurs d'emploi. Il permet notamment d'étudier les passages d'une catégorie d'inscription à l'autre et la récurrence du chômage. Dans ce fichier, les demandeurs d'emploi qui sortent des listes et se réinscrivent dans un délai très court ne sont pas considérés comme sortants. Cela permet de supprimer les flux « fictifs » liés à un dépassement de quelques jours par le demandeur d'emploi de la date d'actualisation de sa situation mensuelle. Les flux d'entrées et de sorties calculés à partir de ce fichier sont de ce fait moins élevés que ceux publiés dans les statistiques mensuelles. Les évolutions sont cependant parallèles. Pour des raisons techniques, un demandeur changeant d'Assédic est considéré comme un nouveau demandeur. Les données issues du fichier historique sont susceptibles de révision d'un trimestre à l'autre.

L'enquête « sortants » est une enquête réalisée chaque trimestre auprès des demandeurs d'emploi sortis des listes de l'ANPE le dernier mois du trimestre précédant. Elle permet d'estimer la part des sorties pour reprise d'emploi parmi les sortants ainsi que la qualité de l'emploi retrouvé. L'enquête est réalisée par quotas, sur un échantillon issu d'un tirage aléatoire simple stratifié, avec environ 2 000 répondants à chaque vague d'enquête ; les taux donnés ne sont que des estimations et doivent être pris avec les précautions d'usage.

Les données publiées sont corrigées des variations saisonnières. Les coefficients saisonniers sont calculés annuellement et officialisés au moment de la publication portant sur le marché du travail du premier trimestre de chaque année.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61 / Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14 / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €.

Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.